TREIZIEME ANNEE — N° 459 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 5 AVRIL 1919

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-88

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an, ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

UN CONSOLATEUR

« La Possession du Monde » restera sans doute un des grands livres de la guerre, sans contenir aucun récit de bataille ni dégager aucune violence. Mais il est plein de ce que nous découvrons depuis cinq années en nous et dans le monde. Nous y reconnaissons à chaque page ce sentiment qui fut pour beaucoup d'hommes une révélation dans la souffrance et le danger subis en commun : la fraternité, l'amour du prochain — disons le mot quoiqu'il soit affaibli par l'usage : la bonté.

Ce sont de simples méditations sur un même thème. L'auteur les a poursuivies dans la solitude, et l'on imagine, en les lisant, le coin de l'ambulance fiévreuse où se réfugiait le soir le major, saturé des images tristes de la journée. Loin de tous ceux qu'il aime, loin de sa femme, de son petit enfant « qu'il n'a vu que sept fois à cause de la guerre », quels sont les événements de sa vie ? Quelques lettres sans doute. Le monde ambiant ? « Quinze camarades ». Ses intimes ? Marc Aurèle, Pascal, Maëterlinck.

Des médecins nous avaient-ils déjà livré leur vie intérieure ? Celui-ci nous révèle ce qu'est la religion de ceux qui ne croient plus : « Que mon âme soit immortelle, hélas ! puis-je ruminer encore cette vieille et candide espérance ?... *Mais que mon âme soit !...* » Religion de la joie quotidienne, de la compréhension des êtres et des choses.

Nourri des plus grands penseurs, on ne saurait dire que Duhamel les ait dépassés. Mais ce qu'il nous apporte avant tout, c'est un *accent nouveau* : Quel écrivain nous parla jamais de cet air fraternel, avec une si simple humilité ? Il ne se place pas au-dessus de nous, mais juste à notre niveau : il se révèle à nous à mesure qu'il se découvre, et ces révélations trouvent en chacun une infinité de petits échos endormis. Ce n'est pas la courbe de la phrase ni son rythme qui créent une musique ; sans doute est-ce la vie intérieure qui émane, éveillant et enrichissant *soudain la nôtre*. Au milieu des ambitions, des convoitises, des voluptés, avions-nous oublié ce monde qui existe à côté du monde extérieur et qui contient les seules joies véritables ? En bon pasteur — en bon docteur — Duhamel nous y conduit et nous révèle les remèdes qui adoucissent l'amertume, la déception, la tristesse quotidiennes.

Il n'y a dans ces pays bienfaisants — et c'est ce qui en fait la qualité rare — ni fausse sincérité, ni fausse naïveté, ni fausse simplicité, il n'y a jamais, il n'y a pas un instant de littérature. Et sans doute est-ce là même le grand reproche fait à ce *livre qui connaît la gloire d'être discuté passionnément ?* Certes, il a conservé sa forme libre et comme improvisée et ne se soumet qu'à la pensée. Le mot disparaît, humble et transparent, pour laisser jaillir les sentiments qu'il exprime. Pourtant ne se dégage-t-il pas de certaines pages, la poésie la plus fraîche, la plus spontanée :

« Fermez vos grilles, vous n'enfermerez pas le parfum de votre glycine ni tout le vent, ni tout le ciel. Vous n'emprisonnerez pas la suave odeur de vos parterres. Nous la respirerons au passage avec amour, et nous poursuivrons notre route..... Mais s'il vous plaît de vous joindre à notre bande vagabonde, vous découvrirez peut-être l'envers de vos propres murailles qui sont drapées de linaires et de géraniums sauvages. Le chemin qui les longe, au dehors, conduit aussi vers la joie. »

Ce n'est peut-être pas là un livre à lire à voix haute, comme on déroulerait un riche tissu : les mots ne demandent pas à être modelés par les lèvres, mais recueillis silencieusement par les yeux. Les images et les rythmes ne resplendissent pas. Mais les symboles d'eux-mêmes se dégagent et l'anecdote quotidienne, familière, cueillie toute fraîche dans la légende dorée du souvenir, prend l'allure, le relief et la généralisation des paraboles.

Une singulière manie à la mode est de rapprocher toujours un écrivain d'un autre écrivain de son temps. Pour Duhamel on a choisi Maëterlinck. Mais de ces deux grands contemplateurs, on oublie que l'un est médecin. L'auteur de la « Possession du Monde » a la foi dans la guérison, et aussi l'amour de la précision dans la découverte. Par sa préoccupation toute proche de la nôtre, par son horreur de l'insondable, et son dédain de l'impossible, n'aborde-t-il pas d'une façon toute personnelle, différente des philosophes et des poètes, le problème de la vie intérieure ? Le premier peut-être, il a aimé assez son prochain pour préférer à la perfection figée de son œuvre le bienfait généreux qu'elle saura répandre.

Les femmes, dit-on, sont les plus ardentes à défendre, à aimer et à répandre la « Possession du Monde ». Malgré la parenthèse sanglante de la grande guerre, les hommes, en effet, sont moins que nous habitués à se replier, à se régner et à réclamer l'aide de la vie intérieure. Grands enfants, ils demandent avant tout à leurs lectures le plaisir, la joie plastique ou intellectuelle. Le souci de plaire n'existe pas chez Duhamel, mais le désir amical d'assister, d'accompagner chaque être dans son effort quotidien.

Tous ceux qui ont vécu dans une salle d'hôpital savent que lorsqu'approche l'heure de la « visite », le blessé semble moins souffrir. Il aime le moment qui va venir, où l'on s'occupe de lui, où l'on s'apitoie : le major connaît le bienfait d'un mot, d'un regard, et c'est avec son cœur qu'il invente souvent le meilleur remède.

Au sortir de ces noires années, où le corps n'a pas été seul à souffrir, nous avions besoin du grand regard bienfaisant et fraternel qui se penche vers nous, qui nous pénètre, nous berce et nous enseigne l'apaisement.

Mayotte Marx.

VERS LE SUFFRAGE DES FEMMES

Députés, Sénateurs et Suffrage féminin

Qui donc croyait la partie gagnée?

La Chambre ouvre un débat sur la réforme électorale et applaudit un de ses readers qui fait parler les morts :

« Jamais les fondateurs de la démocratie « n'ont songé à éloigner de la vie publique, « une catégorie quelconque de citoyens. »

Si les **fondateurs** ont voulu que tous ceux qui forment la Nation puissent prendre part à la vie publique, par quelle monstrueuse injustice, les **continuateurs** nous en tiennent-ils éloignées? Voilà donc la vie du pays frappée d'illégalité depuis un demi- siècle, ...les Parlementaires ont légiféré, les ministre ont gouverné, grâce à des mandats usurpés.

Car **citoyen** doit se prendre ici dans son sens général, comme l'entend le Code quand il déclare : **« Tous les Français sont censés connaître la loi ».** Essayez donc, Mesdames, de prouver que cela ne vous concerne pas.

Il est vrai que le même code affirme : **sont électeurs tous les Français déjà âgé de 21 ans et jouissant de leurs droits civils ».** Essayez donc cette fois de prouver que cela vous concerne. Il n'est pas moins vrai, que MM. les continuateurs ont interprété. La loi de l'homme est faite de ces incohérences et de ces interprétations. Si nous demandons à M. Briand comment nous devons « interpréter » son texte, il nous répondra peut-être : « mais dans le sens qui vous est favorable ».

C'est la réponse habituelle des Parlementaires dans le particulier. Qu'un collègue pose la même question en séance publique, je ne suis plus sûre de la même réponse.

Nos amis vont tenter un grand effort — ils l'ont promis — et quand ils s'appellent Siegfried, Viviani, Marin, Doizy, on sait que la promesse sera tenue. Ils réclament les bras et les jambes que M. Flandin a coupés au rapport Dussausoy-Buisson. Mais iront-ils jusqu'à demander nos droits intégraux? J'en doute, et s'ils le font, seront-ils suivis par une majorité radicale-socialiste soucieuse de penser comme le chef du Gouvernement, et qu'affole le spectre du péril clérical?

Car nous sommes le péril clérical...

Et le Sénat, n'est, sous ce rapport, pas plus raisonnable que la Chambre, et sous d'autres, il raffine encore sur elle.

Il y a dans cette assemblée élue au suffrage restreint, une commission saisie d'une proposition de loi Louis Martin, tendant à accorder aux femmes l'électorat aux Conseils municipaux, généraux et à la Chambre des Députés.

La commission composée de 18 membres, a repoussé la proposition par 8 voix contre 5. Les battus s'alliant à quelques abstentionnistes, ont obtenu qu'un rapporteur serait nommé et que le Sénat serait consulté. Le rapporteur est M. Alexandre Bérard.

Quelques-uns de ces messieurs — farouches adversaires du suffrage féminin et du féminisme tout entier — se sont laissé prendre des interview, véritable codification du statut de la femme; je garantis l'esprit, sinon la lettre.

Article premier. — La légalité, le droit, la justice, la liberté sont réservées aux seuls hommes.

Art. II. — En France, les célibataires (sexe féminin), les veuves et les divorcées n'existent pas.

Art. III. — En France, il n'y a que des femmes mariées mères de famille. Tous les maris sont admirables et bons électeurs. Toutes les femmes sont heureuses et ignorantes.

Art. IV. — Toute femme possède un foyer confortable. Elle n'en doit sortir ni pour gagner sa vie et celle de ses enfants, le mari et père y pourvoit largement, ni pour pérorer au Forum, ni pour essayer d'améliorer la loi de l'homme, qui est parfaite.

Art. V. — Les femmes étant trop nombreuses, en France, si par malheur le Parlement leur accordait le droit de vote, il faudrait en supprimer la moitié.

Ah! si nous étions méchantes, comme nous autres féministes pourrions codifier le statut du sénateur, mais nous ne sommes que de pauvres femmes animées d'un idéal de justice et de solidarité sociale... bien peu de chose en somme, bien peu de chose...

Concluons : les Féministes ont demandé à être reçues par les membres de cette commission, elles vont tenter de convaincre sinon de vaincre. Elles feront connaître le sens exact et la portée de leurs revendications, emploieront le raisonnement, la persuasion, la douceur. Elles échoueront.

Il leur restera un moyen... un moyen qu'emploient ceux qu'on ne **veut** pas écouter et qui **veulent** qu'on les entende.

« ...Caveant consules!... »

Juliette-François Raspail.

VISITES aux Plénipotentiaires de la Paix

Les déléguées du *Conseil International des Femmes* et de la *Conférence des Femmes suffragistes des pays alliés et des Etats-Unis* à la Conférence de la Paix poursuivent activement et avec succès le cours de leurs démarches.

On sait que plusieurs des vœux déposés par elles à la Commission internationale du Travail ont été pris en considération et adoptés en partie dans la charte du travail préparée par la Commission.

Lady Aberdeen, Présidente du Conseil International des Femmes et les affiliées présentées à Paris ont déjà été entendues par la plupart des plénipotentiaires. M. Orlando qui a reçu Mmes Aberdeen, Siegfried et Avril de Ste-Croix s'est déclaré, sur presque tous les points, d'accord avec les vœux émis par les associations féminines. De grands progrès ont déjà été réalisés en Italie dans cette direction. La seule réserve formulée par M. Orlando est une réserve d'opportunité.

Les délégués ont trouvé le même bienveillant accueil par les ministres plénipotentiaires : lord Robert Cecil pour la Grande-Bretagne, le général Smuts pour l'Afrique du Sud, les ministres du Brésil, de l'Uruguay, etc.

Ces dames ont également été reçues par le Président de la Conférence de la Paix. Sans s'être jusqu'ici déclaré un chaud partisan du féminisme, M. Clémenceau a cependant reconnu le bien fondé de l'intervention des femmes dans tout ce qui concerne les questions touchant à la famille, au travail, à l'hygiène, etc. Il est même allé plus loin. Avec les déléguées des grandes associations féminines, il pense que les femmes doivent avoir leur place, au même titre que les hommes, dans les Commissions permanentes qui seront nommées.

Plusieurs plénipotentiaires doivent encore se rencontrer avec Lady Aberdeen et ses collaboratrices. Précédemment, Mmes Pichon-Landry et Brunschwieg avaient été reçues par la plupart des plénipotentiaires, pour la Conférence intéralliée suffragiste.

Les femmes savent fort bien que, sur beaucoup de points, elles seront obligées de marquer le pas quelque temps encore. Si elles formulent aujourd'hui leurs revendications de façon si complète c'est qu'elles pensent qu'à l'heure grave que nous traversons, au moment où tant de choses sont révisées, le statut de la femme doit, lui aussi, être établi de façon équitable.

Guerre à l'Alcool

Pour la défense internationale contre l'alcoolisme

Les représentants de divers groupements antialcooliques des pays alliés ou neutres ont été convoqués au siège social de la Ligue Nationale française contre l'alcoolisme en vue d'étudier en commun :

1° La liste des desiderata qu'il conviendrait d'adresser à la Conférence de la Paix conformément à l'article 19 du projet de pacte de la Ligue des Nations du 14 février 1919 ;

2° Les mesures de défense spéciale contre l'alcoolisme prises pendant la guerre ;

3° L'orientation nouvelle à donner, au lendemain de la Paix, à l'organisation de la défense internationale contre l'alcoolisme ;

4° Les mesures à prendre pour développer considérablement les recherches scientifiques et statistiques déjà entreprises, notamment par le Bureau International de Lausanne.

⁂

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris, Président : M. JEAN FINOT.

Conférences préparatoires au Vote Municipal

La 13e Conférence d'éducation municipale aura lieu le dimanche 6 avril 1919 à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, 16, rue de la Sorbonne à 4 heures.

Président : M. Louis Marin, Sénateur.

« La part de la Femme dans la vie économique du pays » — Mlle Jeanne Labbé.

« Le Budget municipal » — M. Louis Dausset, rapporteur du Budget de la Ville de Paris.

LISEZ FAITES LIRE

"La Française"

qui renseigne et défend les femmes les aide à remplir leurs devoirs et à obtenir leurs droits

Intérêts féminins au Parlement

LES PENSIONS

La Chambre et le Sénat ont voté la loi des pensions.

Les discussions qui ont accompagné le vote sont d'un réel intérêt en ce qui concerne surtout le droit de la veuve et des orphelins. Il a fallu décider que la « compagne » n'aurait pas droit à la pension, que la femme « indigne » contre laquelle le mari avait intenté une action en divorce se verrait refuser la pension par un jugement provoqué par le Procureur de la République. La Chambre a fixé le montant des majorations pour enfants, l'âge limite (18 ans) auquel s'arrêterait le droit des orphelins, le sort que la loi nouvelle ferait aux enfants naturels reconnus ou non reconnus. Et à lire ces interminables débats, où des hommes seuls interviennent, on éprouve peu à peu une gêne : il semble qu'on « juge » en l'absence de celui qui est « jugé » et sans l'entendre. Comme on aimerait qu'une voix féminine pût s'élever, voix de mère, de veuve. Peut-être la loi ne serait-elle guère modifiée, mais elle paraîtrait à tous plus humainement juste.

La pension des veuves a été portée à 800 francs; la majoration annuelle pour enfant de moins de dix-huit ans accordée aux veuves, a été fixée uniformément à 300 francs.

Pour les ascendants, l'allocation a été fixée à 800 francs pour la mère veuve; à 400 francs pour le père et pour la mère veuve remariée; à 800 francs celle du père et de la mère conjointement. Si le père ou la mère ont perdu plusieurs enfants à la guerre, leur allocation sera augmentée de 100 francs par enfant à partir du second.

A défaut du père et de la mère, l'allocation sera accordée aux grands parents, elle sera de 300 francs pour le grand-père ou la grand-mère remariée; de 600 francs pour le grand-père et la grand-mère conjointement, et de 600 francs pour la grand-mère veuve. L'allocation sera augmentée de 100 francs par petit-enfant décédé sous les drapeaux, à partir du second, sans que l'augmentation puisse dépasser 300 francs.

LA DEPOPULATION

Le Sénat a voté une première série de mesures destinées à lutter contre la dépopulation, en réprimant plus sévèrement l'avortement. Afin de découvrir plus facilement les avorteurs et les avorteuses, le Sénat a décidé de relever, dans certains cas, le médecin de l'obligation du secret professionnel; malgré une partie de l'assemblée qui redoutait que des chantages s'organisent à l'abri de la loi, il a décidé que « toute femme qui aura donné connaissance aux autorités de manœuvres abortives commises sur sa personne par un tiers, sera exempte de toute peine », bénéficiant ainsi de l'excuse absolutoire que le Code criminel accepte déjà pour les faux monnayeurs et les espions qui dénoncent leurs complices. Il a enfin décidé de punir toute propagande par discours, brochures, ou conférences tendant à dire à la femme française : « Vous n'aurez plus d'enfants ».

Citons les chiffres qui montrent le danger de la dépopulation, chiffres que M. Eugène Réveillard a apportés à la tribune :

« Dans ce livre que j'ai sous les yeux, je trouve un tableau terrible et malheureusement trop exact, du fléau de notre dépopulation, du ralentissement, de la décroissance de notre natalité. Ce tableau fait observer qu'à l'heure actuelle le chiffre des nouveaux-nés est tombé, de 1901 à 1909, de 857.275 à 769.930, soit de 22 à 19.6 pour 1.000 habitants, qu'ainsi notre pays, en neuf ans, compte 85.805 naissances en moins, et qu'il y a là une chute ininterrompue dont rien n'autoriserait à prévoir la fin, si, comme je me plais à l'espérer et comme cela s'est toujours vérifié après les périodes de guerre, on ne pouvait penser que les sources de vie qui sont en France vont prendre un nouvel essor. »

LE LOGEMENT DES FAMILLES

Le sort des enfants préoccupe à juste titre le Parlement. La Chambre a voté une proposition de loi de M. Roulleaux-Dugage, tendant à assurer le logement des familles nombreuses.

Voici l'article unique adopté le 20 février :

« Une réduction de 50 0/0 sur la contribution foncière des propriétés bâties sera accordée, sur sa demande, à tout propriétaire pour chaqun de ses immeubles dont il aura affecté la moitié des valeurs locatives au logement de familles comprenant au moins quatre enfants de moins de seize ans, pourvu que les valeurs locatives desdits logements ne dépassent pas les taux maxima déterminés par l'article 5 de la loi du 12 avril 1906. »

LA REORGANISATION DU TRAVAIL

Enfin il y a eu à la Chambre, une discussion fort intéressante sur la réorganisation du travail. Enregistrons ces déclarations du Ministre du Travail :

« La question du logement ouvrier nous préoccupe vivement et, dès avant l'armistice, j'ai pris les mesures nécessaires pour provoquer, dans tous les départements et dans les grands centres industriels, la création d'offices publics d'habitations à bon marché.

« Il y a également la protection de l'enfance. C'est une des questions qui nous passionne tous. M. Breton, que j'aperçois à son banc, a été, est encore l'apôtre des familles nombreuses. Il les a défendues avec âpreté et vigueur.

« Eh bien! il ne s'agit plus de discours qui certainement reçoivent des applaudissements. Il faut réaliser la protection de l'enfance. (Très bien! très bien!)

« Pendant la guerre, nous avons été obligés — nous l'avons fait dans l'intérêt de la défense du pays — de fermer les yeux sur l'application de beaucoup de lois sociales. Mais il est une question sur laquelle nous n'avons pas admis de tolérance, c'est celle de l'âge d'admission des enfants dans les usines. (Très bien! très bien!) Dans certaines industries à feu continu, on a essayé d'employer des enfants, même des filles, de dix et onze ans. J'ai voulu mettre un frein à cet abus par quelques procès-verbaux.

« Depuis l'armistice j'ai envoyé des instructions pour remettre en vigueur toutes les lois de protection ouvrière.

« La question de l'enfance n'a pas échappé à l'attention de la commission de la législation internationale du travail. La confédération générale du travail a demandé que les enfants ne soient admis dans les usines qu'à partir de quatorze ans, c'est une mesure de préservation sociale à laquelle je m'associe.

« Si nous voulons protéger la race, il ne faut pas envoyer dans les usines les enfants de onze et douze ans. Nous voulons des familles nombreuses, mais en même temps, nous voulons la qualité. Un pays qui ne prend pas la défense de la race humaine n'augmente pas sa natalité ou, s'il l'augmente, c'est dans de mauvaises conditions.

« Le programme de la confédération générale du travail ne dépasse nullement sur ce point les conceptions du Ministre du travail. »

LES RETRAITES OUVRIERES

La réforme de la loi des retraites ouvrières est actuellement dans les préoccupations du gouvernement. Les Alsaciens avaient en effet, avec la loi allemande, l'assurance-maladie et l'assurance-invalidité et le ministre du travail proposera, dès la paix signée, « d'étendre à tout le pays les deux assurances dont nos deux provinces retrouvées bénéficient ».

LA PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Le Parlement a voté une loi par laquelle les droits accordés « aux héritiers et autres ayants cause des auteurs, compositeurs ou artistes sont prorogés d'un temps égal à celui qui se sera écoulé entre le 2 août 1914 et la fin de l'année qui suivra le jour de la signature du traité de paix, pour toutes les œuvres publiées avant l'expiration de ladite année et non tombées dans le domaine public à la date de la promulgation de la présente loi. »

LE REMARIAGE DES DIVORCES

Enfin, le Sénat vient d'abroger le dernier paragraphe de l'article 295 du Code Civil et permet ainsi aux époux divorcés et remariés de divorcer une deuxième fois.

Pauline Rebour.

DEUX FEMMES au Comité des Plantes Médicinales

Le Comité régional des Plantes médicinales pour la région de Paris est constitué.

Font partie de ce Comité Mmes Allain-Targé et Marie Lafond.

Nous enregistrons avec plaisir cette petite victoire féministe.

LES DISPARUS

M. Paul Beauregard

La place nous manque aujourd'hui pour louanger comme il conviendrait et comme nous le voudrions, M. Paul Beauregard, député du XVIe arrondissement. L'article que nous tenons à lui consacrer paraîtra dans notre prochain numéro.

Madame de Carbonnel

Nous avons appris avec regret la mort de Mme de Carbonnel, femme du chargé d'affaires de France à Bruxelles, abonnée et amie de *La Française*. C'est pendant l'accomplissement de son devoir charitable, en évacuant les blessés, qu'elle a pris la grippe qui l'a emportée.

La réglementation de la Danse

M. Camille de Rhynal, délégué par l'Association générale des maîtres à danser, ayant été reçu par le directeur du cabinet du Ministre de l'Intérieur pour lui exposer les revendications formulées par cette association, a obtenu la règlementation suivante :

1° Afin d'éviter les abus commis par certaines personnes qui se servent du titre de professeur de danses pour organiser des réunions clandestines, ne seront autorisés à exercer publiquement cette profession que les membres de l'Association générale des maîtres à danser ou tout au moins les professeurs agréés par elle ;

2° Quant au nombre d'élèves à recevoir dans une salle, il ne pourra pas dépasser un couple par mètre carré de superficie ;

3° L'admission aux cours de danses sera contrôlée et chaque élève devra être inscrit sur un registre spécial tenu par la direction du cours qui lui remettra une carte d'entrée nominative ;

4° Les professeurs autorisés à exercer pourront tenir leurs cours de danses ouverts, pour la période actuelle jusqu'à 23 heures ;

5° Un buffet pourra être tenu dans ces cours de danses à la condition expresse de n'y servir que les boissons dites hygiéniques.

ACTIVITÉ FÉMININE A L'ÉTRANGER

ITALIE

Nous avons eu le plaisir de recevoir l'aimable visite de Mme Schiavoni Bosio, de Rome, présidente de l'Associazione Nazionale per la donna et l'auteur de la remarquable conférence que nous avons analysée dans notre numéro du 1er mars. Mme Bosio est venue à Paris en qualité de déléguée du Conseil National des Femmes italiennes à la conférence des Femmes interalliées en rapport avec la conférence de la Paix.

Mme Schiavoni Bosio nous apportait une bonne nouvelle : le Parlement italien a voté la loi pour l'abolition de l'autorité maritale et pour l'accès des femmes à l'exercice des professions libres. C'est un joli succès, nous en reparlerons.

GRANDE-BRETAGNE

Un membre du Parlement britannique, M. Locker-Lampson, mène en ce moment une vigoureuse campagne en vue de modifier la loi d'impôt sur le revenu en ce qui concerne les femmes mariées. La loi qui assure à la femme mariée la libre disposition de ses biens n'est pas prise en considération par le fisc, pour qui le revenu de la femme mariée non divorcée est toujours celui du mari, même si celui-ci l'a abandonné ou a émigré ou disparu. Il y a là une injustice que les féministes ont à cœur de faire cesser.

Un bill qui permet aux femmes d'exercer la profession d'avocat a passé en seconde lecture à la Chambre des Lords, le 25 mars.

Mme Lloyd George a posé sa candidature au Conseil municipal de Criccieth, son village natal, dans le pays de Galles.

Elle doit s'y rendre prochainement pour y exposer son programme.

SUISSE

Le Grand Conseil de Neuchatel a accepté par 60 voix contre 33, un décret accordant à la femme les mêmes droits politiques et l'admettant à exercer les mêmes fonctions que les hommes. Le Conseil d'Etat soumettra cette modification constitutionnelle au vote populaire.

La question du suffrage féminin semble préoccuper fortement l'opinion dans les divers cantons. A Berne, l'Association de la presse radicale s'est prononcée, après une vive discussion en faveur de l'égalité des droits politiques pour les femmes. A Bâle, c'est le parti libéral qui s'est prononcé à deux tiers des voix de majorité pour le droit de suffrage féminin. A Zurich, le représentant du gouvernement au Congrès du parti radical démocratique a dit que le droit de suffrage devait être accordé aux femmes progressivement. Mais l'assemblée a adopté une résolution demandant l'égalité de droits politiques pour les femmes, au point de vue cantonal et communal.

L'initiative qui sera lancée dans ce but sera soumise séparément. Si elle échoue, le parti soutiendra le projet du gouvernement, qui prévoit que la réforme se fera peu à peu. (D'après *Pour le Droit.*)

Le Féminisme en Roumanie

La visite à Paris de la reine Marie a remis la Roumanie à l'ordre du jour. Cette nation amie, alliée, puis redevenue neutre par la force des choses était retombée dans le néant. On avait oublié petit à petit son geste si beau, tant de sang versé, tant de misères pour avoir voulu être du côté du droit et de la justice. Une femme, une reine, a rappelé le monde à la réalité, et si la Roumanie obtient ce qu'elle désire, ce à quoi elle a droit, ce sera grâce à une femme.

Je me souviens en 1915, à Bucarest, avoir assisté au duel entre le barreau et Mme Négruzzy qui, ayant passé brillamment ses examens se voyait défendre le droit de plaider.

Je disais alors dans un journal roumain : « Comment la Roumanie qui possède tant de femmes de valeur, dont l'intelligence et la culture sont si développées, qui a des femmes médecins, professeurs, dont la poésie est personnifiée par les deux grandes poétesses Carmen Silva et Hélène Vacaresco, comment peut-elle refuser à la femme de participer à l'œuvre de justice. »

Je pense que maintenant le Parlement roumain décrètera sans retard l'admission des femmes au barreau.

La guerre en Roumanie comme en France a montré ce dont la femme était capable. Les Roumaines ont été à la hauteur de leur tâche, et leur dévouement a été à une rude épreuve. On les a vues au chevet des blessés, des contaminés, mais elles furent aussi les laborieuses, remplaçant les absents dans le commerce et l'industrie.

Actuellement, la colonie roumaine si nombreuse en France, ne peut qu'admirer et applaudir à l'activité féminine de ses compatriotes.

Hélène Vacaresco triomphe aux Annales dans des conférences, Mmes Ventura et Alice Cocoea remportent des succès au théâtre. Mlle Irène Deschly expose à l'Union des femmes peintres et sculpteurs, Mme Lahovary, la dévouée présidente de la Croix Rouge roumaine a organisé au Pavillon de Marsan une exposition d'art roumain très réussie, Mlle Rea Ypear

diste à l'Université de Paris, où elle prépare sa thèse de doctorat universitaire, va faire paraître une anthologie roumaine du plus grand intérêt. C'est une étude de la littérature populaire roumaine, de sa poésie nationale, par une patriote ardente.

Et dernière victoire féministe, Mlle Vacaresco vient d'être admise à prendre part aux travaux de la conférence de Londres pour la Société des Nations. Elle y a exposé l'effort qui sera fait par la femme et qui assurera le succès de l'œuvre commune : La femme tentera d'imposer au labeur de la pensée l'impulsion qui la propagera dans le Monde, a-t-elle dit.

La grande Roumanie qui a repris sa place au premier rang des nations civilisées peut être fière de ses enfants, soldats et Femmes.

Jane Nemo.

LES LIVRES

LE PETIT PIERRE, par Anatole France.

Le petit Pierre Nozière n'est point un inconnu, deux beaux livres, déjà presque classiques, ayant été écrits sur son originale personne. Il ne représente pas un type moyen d'enfant : n'est-ce pas un tort de généraliser quand on parle de l'enfance, comme si l'enfant constituait une espèce particulière, distincte de l'espèce humaine, ou comme si les différences individuelles n'étaient pas aussi marquées à dix ans qu'elles le seront à trente. Au contraire, ces différences s'accusent d'autant plus à l'âge où la politesse, la mode, les usages n'ont pas encore nivelé l'aspect extérieur des caractères ; vérité que les éducateurs devraient avoir toujours présente à l'esprit.

Pierre Nozière est donc une petite personnalité, tout comme *Emile*, de Jean-Jacques, et *Poum*, et le *Trott*, de M. Lichtenberger. Et cependant, en lui, quelques personnes reconnaîtront peut-être une ressemblance avec leur ancien *moi* : celles dont l'enfance fut solitaire, dont l'esprit naturellement observateur et réfléchi, mûrit un peu trop vite au contact des grandes personnes, et dans l'atmosphère intellectuellement surchauffée de Paris.

Quoi qu'en dise la vieille tante avare de Pierre Nozière, ce n'est pas là spécialement le lot de l'enfant unique ; certains derniers-nés de famille nombreuse, eux aussi, se trouvent isolés, livrés à eux-mêmes, et vivent dans un monde à eux, créé par leur imagination et peuplé de leurs rêves. Les aînées, qui ont en tête flirts et cotillons, abandonnent à la seule compagnie de leurs poupées les toutes petites, et cet abandon est très favorable au développement parfois excessif de la vie intérieure.

Pierre Nozière n'est pas maladif ; il n'y a rien de malsain dans sa pensée ni dans son entourage. Ses parents ne le laissent pas comme *Poum*, en contact avec des domestiques, au langage grossier, aux plaisanteries dépravées, aux sous-entendus troublants — sa vieille bonne est une âme pure et candide comme lui-même —. Au besoin, il aime normalement l'action et les aventures : il le prouve le jour où il monte sur les toits, à la chasse au « papegai ». Mais au lieu que les images passent rapides devant ses yeux et son esprit, et disparaissent, il les retient, les transforme, et s'en transforme lui-même en les assimilant. Doué d'une sensibilité vive et tendre, il semble appelé à beaucoup souffrir dans la vie, à moins que (ou peut-être avant que) soit forgée la cuirasse de scepticisme où certaines jolies âmes se cachent, comme de jolis visages sous de grandes lunettes noires, afin de n'être point reconnues.

A côté de Pierre Nozière, l'auteur a esquissé bien délicatement le portrait de sa mère, profil doux, estompé, au sourire aimant et un peu mélancolique, et aussi celui de la vieille Mélanie, servante au cœur simple comme celle de Flaubert ; la tristesse de ses derniers jours, où infirme et à demi en enfance, elle tricote encore pour une nièce ingrate, est indiquée en traits légers, suffisants pour exprimer toute la vie.

D'autres personnages forment le « milieu de culture » du petit Pierre ; le docteur Nozière, son père, et son parrain, lettré à la parole élégante, les voisins, les gens d'affaires, l'institutrice peu consciencieuse, mais dont l'enseignement, ou plutôt l'absence d'enseignement, profite quand même à l'éducation de l'enfant : rêveur, un peu paresseux, il ne s'instruit pas à la façon des écoliers d'aujourd'hui ; mais son intelligence curieuse recueille de toutes parts la richesse et ne perd rien de ce qu'elle amasse ainsi.

On sait avec quelle finesse M. Anatole France sait noter les détails caractéristiques d'une époque ou d'un milieu social ; son art est excellemment conforme à la définition de Vigny, le choix dans la vérité. L'époque où Pierre Nozière était le « Petit Pierre », bien qu'un peu terne et médiocre, semble avoir laissé des souvenirs assez doux à ceux qui y ont vécu, et l'ironie même du maître ironiste, en raillant les mobiliers ponceaux et les pendules sous globe, semble se nuancer de tendresse.

Nous retrouvons dans « Le Petit Pierre » un peu tous les aspects d'un talent pourtant si divers : la sensibilité fine, la vérité de psychologie enfantine qui faisait le charme de « Pierre Nozière » et du « Livre de mon ami », l'observation pénétrante, le don de création d'âmes vivantes, personnelles, remarquables dans « le Lys Rouge » ou dans « Sylvestre Bonnard », et çà et là de ces échappées de pensée d'une philosophie profonde, sous une apparence paradoxale et légère, que connaissent et goûtent tant les lecteurs du « Puits de Sainte-Claire » ou du « Jardin d'Epicure ». Citons l'opinion que la jouissance réside dans le désir — opinion certainement discutable — et ce précepte inattendu : « Ignore toi toi-même », c'est là un conseil d'une morale sinon plus haute que celle du vieil adage socratique, au moins — qui l'eût cru ? — plus chrétienne ; je veux dire, par là, qu'il y entre moins d'orgueil et plus de fraternité.

Alice Berthet.

Un cours d'Education physique féminine

Ainsi que nous l'avons annoncé dans « La Française », nous indiquons ici les cours d'Education Physique de Jeunes Filles existant à Paris.

Aujourd'hui, nous signalons l'Association Léopold Bellan. Cette Association qui, fondée il y a 35 ans par M. Bellan, manifeste son activité dans les domaines les plus divers : Enseignement, Préparation militaire, Orphelinats, Clinique, Cours professionnels, Education Physique, a maintenu ses cours d'Education physique pour les Jeunes Filles pendant les hostilités, et doit encore en augmenter le nombre.

Chacun de nous a encore à la mémoire les merveilleux résultats obtenus, avant la guerre, par les sections d'Education physique de cette association; résultats qui se manifestèrent tout spécialement à l'occasion des manifestations patriotiques organisées aux Tuileries.

La méthode enseignée dans les réunions gymniques à Paris et au Stade de l'Association à Bry-sur-Marne, est toujours à la hauteur de tous les progrès, et le personnel chargé de cet enseignement, possède des qualités pédagogiques remarquables.

Se faire inscrire aux écoles ci-après :

Le dimanche matin à 9 heures 30, rue de la Jussienne — rue Vieq-d'Azir — rue de Patay.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Siège Social, 30, rue des Jeûneurs.

SPECTACLES

Théâtre des Arts. — « Beulemans à Marseille ».

Théâtre Edouard VII. — « Rapatipatoum » opéra-bouffe en 3 actes.

Cluny. — « L'héritier du Bal Tabarin ».

Théâtre La Fontaine. — Matinées de la jeunesse, le jeudi « La Cigale et la Fourmi ». « Le Loup et l'Agneau », « L'huître et les plaideurs ».

Château-d'Eau. — « La Revue ».

La Potinière doit être inaugurée par une « Revue » dont Miss Campton sera la principale interprète.

Nouveau-Cirque. — Attractions, les sports nautiques, Germaine Revel.

Luna Park. — Skating, music-hall, cinéma.

LISEZ, FAITES LIRE

"Filles de Metz"

Roman

par Jeanne d'URVILLE

Carrières Féminines

EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE FEMININE

Sur le rapport présenté par MM. Henri Sellier et Deslandres, au nom de la commission mixte du travail et du chômage, le Conseil général a adopté la résolution suivante :

« Une Commission composée de deux représentants du Conseil général, de deux représentants de l'Administration, de deux délégués de l'Union des syndicats de la Seine, deux représentants des autres syndicats ouvriers et, de préférence, des syndicats féminins de la région parisienne, désignés par la Commission du travail et du chômage du Conseil général; de quatre délégués de la Chambre de commerce, sera réunie d'extrême urgence en vue d'examiner, d'accord avec les syndicats ouvriers intéressés et des concessionnaires de services publics, les conditions dans lesquelles, pour réduire au minimum les congédiements de main-d'œuvre féminine, les femmes pourront être employées à demi-temps, et à parité de salaire, avec le personnel masculin, dans les diverses entreprises dépendant de ces concessions.

« Cette Commission aura à déterminer également l'ordre dans lequel il devra être procédé aux congédiements indispensables, en tenant compte de la nécessité de conserver leur emploi aux veuves de la guerre chargées de famille et aux femmes ayant qualité de soutien de famille.

« Elle discutera des indemnités de congédiement à attribuer éventuellement sur la base des avantages consentis au personnel municipal et départemental. »

LE REPOS DU SAMEDI

Un décret du 18 février règle comme il suit le repos du samedi après-midi pour les ouvrières en confection, corsets, couture, fourrure, lingerie et tailleurs pour hommes :

Art. 2. — Le travail ne doit pas, dans la matinée du samedi, excéder une durée de quatre heures. Une heure pourra, en outre, être consacrée au nettoyage dans les industries suivantes : confection, corsets, couture, lingerie.

Le repos de l'après-midi du samedi doit, dans tous les cas, commencer au plus tard à treize heures.

Art. 3. — Lorsque, à certains moments, il y a lieu de faire face à un surcroît extraordinaire de travail, le repos de l'après-midi du samedi pourra être suspendu sans autorisation. Le nombre de ces suspensions ne pourra, par an, être supérieur à quinze dans les industries suivantes : confection, corsets, couture, lingerie et tailleurs pour hommes.

Dans l'industrie de la fourrure, les dérogations sont accordées, chaque année, pour une période qui s'étend du 8 septembre inclus au 31 décembre inclus.

Art. 5. — Les heures de travail effectuées pendant l'après-midi du samedi par application des dérogations prévues à l'article 3 sont considérées comme heures supplémentaires et payées conformément aux usages en vigueur dans chacune des industries visées pour les heures de travail effectuées en dehors de la durée normale.

ECHOS

La Lithuanie indépendante. — Le 29 mars, à la Salle de la Société de Géographie, une séance particulièrement brillante fut consacrée à la mission mystique de la Lithuanie.

Cette séance, placée sous la présidence d'honneur de MM. A. Valdemars, Ministre des Affaires Etrangères, Président de la délégation lithuanienne à la Conférence de la Paix, de MM. Yichas, ministre des Finances de Lithuanie, Thomas, Norus,et organisée par les soins de M. Willamovitch, délégué lithuanien de Grande-Bretagne et du parti démocrate des Etats-Unis, et par M. Bruyez, Président du Centre apostolique, comportait, outre une conférence du Lithuanien et poète français O. W. de Lubicz-Milosz, sur *La Lithuanie Indépendante*, la récitation de poèmes de Mlle Andrée Cahuzac, du Théâtre Sarah-Bernhardt et l'exécution de musique et de chants lithuaniens par les meilleurs artistes de la *Schola Cantorum*, sous la Direction de M. de Serres.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Les communications des Sociétés doivent nous parvenir au plus tard le samedi si elles sont longues et le lundi si elles sont courtes. Les comptes-rendus de réunion ne doivent pas dépasser une demi-colonne à moins de séances d'un intérêt exceptionnel. La Française s'efforcera toujours de publier ces comptes-rendus dans son plus prochain numéro, mais elle peut se trouver obligée de les remettre à un numéro suivant.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

PROCHAINE CONFERENCE

Une conférence sera faite le lundi 7 avril, à 20 heures très précises, salle Dehouve, 7½, avenue de la Grande-Armée, sous la présidence de M. Pugliési-Conti, député de Paris, et M. Jousselin, Conseiller municipal des Ternes, par M. Léouzon-le-Duc, Avocat à la Cour d'appel, sur « Le vote des femmes ».

GROUPE VERSAILLAIS DE L'U.S.F.F.

La réunion organisée le dimanche après midi 23 Mars, à Versailles, par le Groupe Versaillais de l'U.S.F.F. a revêtu le caractère d'une véritable manifestation en faveur du suffrage de la femme. Dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville un public nombreux est venu écouter la conférence sur « la Femme Française », de M. Edouard Driault, président du comité Michelet, professeur d'histoire au lycée de Versailles, et celle de Mme Suzanne Grinberg, vice-présidente de U .S. F. F., avocat à la Cour d'appel de Paris.

En quelques mots chaleureux, M. Pratt, député de Versailles, qui présidait la réunion, célèbre le rôle de la femme française pendant la guerre : Elle a fait tout son devoir, plus que son devoir ; comment lui refuser une large part à la vie nationale ? Le vide terrible laissé par un million et demi de morts, crée à la femme un devoir nouveau, celui de participer au relèvement de la France.

Avec infiniment d'esprit, de tact, une éloquence séduisante, M. Driault nous parle de la femme française à travers les âges.

Il s'excuse tout d'abord d'être un transfuge venu tardivement au féminisme. Il y est venu par l'antialcoolisme.

Il a compris quel serait l'apport de la femme dans la lutte contre le fléau qui tue notre race. Il veut le féminisme sans restrictions, la femme « émancipée ». « Joli mot, dit-il, puisqu'émancipée signifie sortie de servage. » En terminant, l'orateur compare le foyer du passé avec celui qu'il entrevoit dans l'avenir. Jusqu'ici une inégalité trop grande existait entre l'homme et la femme ; désormais, la femme qui aura reçu une instruction complète, une éducation sociale, sera la compagne véritable de l'homme. C'est à cet avenir meilleur que nous convie le féminisme.

Avec une simplicité charmante, une clarté et une logique qu'on eût dit jadis toute masculine, Mme Suzanne Grinberg nous parle du suffrage féminin. Et, tout d'abord, elle entend réfuter l'erreur qui veut que le féminisme soit hostile à l'homme. Non, le féminisme signifie, pour la femme, des droits nouveaux, mais des devoirs et responsabilités aussi. Il faut regarder la réalité en face : la femme est obligée de travailler. Mme Grinberg nous dit comment elle est venue au féminisme En faisant son droit, elle fut profondément choquée d'apprendre que la femme mariée était placée devant la loi dans la même catégorie que les mineurs, les fous, les condamnés de droit public.

Le suffrage est le seul moyen pour la femme d'obtenir des lois plus justes. Dans la lutte contre l'alcoolisme, nos députés ne sont parvenus à rien accomplir encore; or, dans tous les pays où la femme a conquis le suffrage, l'alcoolisme a diminué rapidement. Dans les régions dévastées où tout est à reconstruire, il faut que les femmes fassent partie des conseils municipaux ; il est des questions, telles que l'hygiène des écoles, des habitations, auxquelles elles peuvent apporter un précieux concours. Mme Grinberg rappelle les démarches entreprises auprès des plénipotentiaires par les sociétés féministes. L'entrée des femmes dans les commissions de la Conférence de la Paix, est un fait d'une importance capitale pour le féminisme ; il était impossible, en effet, que les femmes n'eussent point voix au chapitre, alors que se règlent les destinées de l'humanité. Il ne faut pas, dit en terminant Mme Grimberg, que le bulletin de vote soit considéré comme une récompense pour la femme. C'est un droit qui entraîne des devoirs, des responsabilités qu'elle est prête à assumer. Les députés féministes se plaignent de ce que les femmes ne réclament pas le vote, c'est pourquoi Mme Grinberg demande que les adhésions s'inscrivent nombreuses à la sortie de l'audience. Son appel a été entendu : nombreuses, en effet, ont été les adhésions. Le groupe de Versailles de l'U. S. F. F. peut compter qu'une nouvelle ère d'activité s'ouvre pour lui.

M. Carof.

Comité de Propagande féministe

PROCHAINE CONFERENCE

Le Comité de propagande féministe pour les Droits et le Suffrage des Femmes, 95, rue de Monceau, a l'honneur de vous prier d'assister à la 4e matinée qui aura lieu à la Mairie du Pré Saint-Gervais le dimanche 6 avril 1919, à 3 heures, sous la présidence de M. Louis Marin, Député, rapporteur général du Budget, assisté de M. Louis Martin, Sénateur.

Un concert, avec le gracieux concours d'artistes des principaux théâtres de Paris, se fera entendre au cours de la réunion.

Conférencières féministes inscrites :

Mmes S. Grinberg, Avocat à la Cour, secrétaire du Comité central de l'U. S. F. F. — A. La Mazière, Vice-Présidente du groupe de Paris de l'U. T. S. F. — Moreau, Avocat à la Cour. — Brunet, organisatrice des « Conférences Féministes ».

On nous écrit

LES VŒUX DES ELECTRICES

Les parties essentielles du programme que je réclamerai à mon élu et les principes que je désirerais voir soutenir par lui sont :

1° La protection de la famille. — Hygiène des habitations. — Protection contre les propriétaires en s'inspirant des projets de loi de l'Angleterre limitant les augmentations des loyers par époques déterminées. — Respect des croyances, liberté de pensées. — Droits plus étendus pour la femme dans le mariage à l'égal de ceux de l'homme. — Enseignement favorisant les classes pauvres et leur permettant d'atteindre selon leurs aptitudes tous les échelons de la vie industrielle et commerciale. — Vulgarisation des sports pour le développement de la race. — Vulgarisation des Sociétés de vacances pour les enfants des villes;

2° Modification de la législation du travail. — A travail égal, salaire égal. — Prix minima — journée de 8 heures, semaine anglaise. — Accessibilité aux emplois publics et privés pour les femmes capables.

3° Suffrage universel. — Droits de vote et d'éligibilité égaux à ceux de l'homme.

4° Lutte contre la vie chère. — Taxation des denrées de première nécessité. — Création de coopératives. — Poursuites véritables contre les accapareurs quelle que soit leur situation commerciale ou politique.

5° Lutte contre l'alcoolisme. — Suppression de l'absinthe. — Poursuites rigoureuses contre la falsification des produits.

6° Je demanda en outre que mon candidat vienne à époques déterminées rendre compte de son travail auprès de ses électeurs et recevoir les idées nouvelles qui peuvent lui être soumises.

Marguerite Métra.

Carnet domestique

DANGERS DES CONSERVES DE FRUITS ACHETEES

M. Balland, correspondant de l'Académie des Sciences, a envoyé à cette illustre compagnie une intéressante étude d'hygiène alimentaire. Il s'agit des conserves de fruits distribuées aux troupes mais les civils peuvent faire leur profit de ces enseignements:

Les fruits aplatis et séchés (abricots, poires, pommes, prunes, etc.), commercialement désignés sous le nom de fruits tapés et dont on ne saurait trop favoriser le développement en France, offrent en tous temps et en tous lieux plus de matières alimentaires que les fruits récemment cueillis dont l'excès d'eau compromet la conservation et rend les transports plus onéreux. Les figues et raisons secs, les dattes, amandes, noix et noisettes présentes les mêmes avantages.

Dans les confitures proposées (confitures d'abricots, d'arbouses, de bananes, pastèques, châtaignes, coings, dattes, figues, fraises, framboises, groseilles, mûres, oranges, pommes, poires, pommes, prunes, soja, tomates), on a trouvé 22 à 53 p. 100 d'eau et 36 à 74 p. 100 de sucre; dans les gelées, 21 à 81 d'eau et 50 à 73 de sucre ; dans les crèmes et pâtes, 27 à 34 d'eau et 63 à 70 de sucre.

Dans les marmelades aux pommes seules ou mélangées avec poires, prunes et raisins les écarts ont été plus grands : 35 à 81 d'eau et 10 à 62 de sucre.

Dans les boîtes de fruits au sirop, il y a parfois moins de fruits que de sirop. La pénétration du sirop dans les fruits a abaissé notablement leur hydratation. Les abricots, cerises, fraises, poires, prunes etc.., qui contiennent 80 à 90 p. 100 d'eau au moment de la récolte n'en retiennent plus que 60 à 80 suivant la densité des sirops et leur teneur en sucre (17 à 36 p. 100).

En dehors des écarts d'eau et de sucre, préjudiciables à l'alimentation, il y a eu d'autres motifs de refus : fruits passé dont l'arome a été relevé par des essences artificielles (bananes dattes, figues) ; fruits non denaturés (oranges) ou non pelés (coings, poires, pommes) ; proportion exagérée dans certains mélanges des fruits ayant la moindre valeur commerciale. Des marmelades, d'ailleurs effectes à bas prix, ont été préparées avec des résidus de cidreries ; des confitures de marrons glacés délayés dans du sirop. Et, depuis le rationnement des denrées, le sucre remis par l'autorité militaire à divers centres de fabrication ne s'est pas toujours retrouvé dans les confitures. Il a été alloué parfois jusqu'à 55 kilogr. de sucre pour 100 kilogr. de confitures dans lesquelles il n'y avait pas 60 à 100 de saccharose, glucose et lévulose, alors qu'on aurait dû en trouver beaucoup plus. Les fruits employés, concentrés à 40 p. 100 d'eau qui était le taux d'hydratation fixé pour les confitures contenant généralement plus de 20 p. 100 de matières sucrées. Des saisies ont été prises contre ces illégalités.

LIVRES NOUVEAUX

Une femme diplomate au Mexique, par Edith O'Shaughnessy, traduit par E. Artz. (Plon) 3.50.

Leurs buts de guerre. Choix de documents réunis et publiés par G. Pariset (Berger-Levrault) brochure.

Les Provinces françaises pendant la guerre, par Marc Hélys (Perrin) 3.50.

Le Sang nouveau, par André Lichtenberger (Plon), 3.50.

Belphégor, par Julien Benda, (Emile Paul), 3.50.

Voyages d'un Sédentaire par Franck de Miomandre (Emile Paul), 3.50.

Koenigsmark, par Pierre Benoit (Emile Paul), 3.50.

Matelots aériens, par René Milan (Plon) 3.50.

PETITES ANNONCES

1 franc la ligne

Propriétaire exploitant elle-même petit domaine rural, désirerait entrer en rapport avec personnes s'intéressant questions agricoles et œuvres sociales. Ecrire C. Leroux, Noyal-sur-Vilaine, (I.-et-V.) 9004

A vendre 15 kilogs miel, 9 fr le kilog. Mme adresse que ci-dessus. 9005

MAISONS RECOMMANDEES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES

BIERE FANTA non alcoolisée

BIERE spéciale pour nourrices

BIERE de TABLE

6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 13-88

La Gérante : JANE MISME.

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris

ECOLE ROY

7, rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITE, COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie. Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

LE ROLE DES FEMMES dans l'Assistance Publique

(*Suite*)

Ce qu'il est, ce qu'il doit être

Ce que nous nous attachons à faire ressortir, c'est la présence des *deux mères de familles* dans chaque commission locale. Ce que nous voulons savoir, devant le résultat presque négatif d'une loi destinée à combattre efficacement la mortalité des nourrissons, c'est ce qui a pu manquer dans son application.

J'ai pris des renseignements très précis sur le fonctionnement des Commissions locales pour la protection des enfants du premier âge. Dans le département de la Seine, il n'existe, pour 98 communes, que 20 commissions locales qui fonctionnent plus ou moins régulièrement.

Et remarquez que le département de la Seine est le mieux organisé à ce point de vue, alors qu'en revanche, c'est celui qui a le moins de nourrices à surveiller puisque ce sont au contraire, les bébés parisiens qui sont généralement envoyés en province.

J'ai consulté l'un des registres obligatoirement tenus par un secrétaire, qui doit noter tous les procès-verbaux des commissions locales. J'ai vu que la commission dont j'étudiais le fonctionnement, depuis 1918, et qui avait compris au moment de son organisation et conformément à la loi, entre le médecin inspecteur et la dame inspectrice rétribués par le département, *les mères de famille qui doivent aider* les commissions de leurs conseils et de leur présence; ces deux mères de famille à partir de 1920 n'ont *plus jamais* figuré dans la commission.

Nous sommes ici, j'insiste encore, dans une des commissions qui ont le mieux fonctionné.

Dans la plupart des communes de France, il n'existe pas de Commission de protection des enfants du premier âge, et je ne me trompe probablement pas en supposant que dans beaucoup de pays, le maire, magistrat municipal, ne sait même pas ce que c'est que la loi Roussel.

Oh, Mesdames, je vous en conjure, lorsqu'on aura enfin compris qu'il est préjudiciable aux intérêts de l'humanité d'exclure les femmes des fonctions sociales, lorsque, après avoir été électrices, vous serez conseillères municipales, je vous en conjure, travaillez *d'abord* dans votre commune, à faire appliquer la loi de protection des enfants du premier âge.

Elle est très complète cette loi quoiqu'ayant actuellement besoin d'être rajeunie. Je l'ai là toute entière reproduite sur l'un des carnets que doit faire viser régulièrement chaque nourrice. Je regrette de n'avoir pas le temps de vous la lire. Tout y est compris jusqu'aux pénalités dont sera punie la nourrice qui soignera mal son nourrisson, jusqu'à la récompense de celle qui le soignera bien. Cette loi n'a qu'un défaut : *c'est qu'elle n'a jamais été intégralement appliquée.* Et c'est uniquement pour cela, c'est parce que les municipalités n'ont pas fait, comme la loi le leur prescrivait, aux mères de famille pour protéger les nourrissons qu'il continue à en mourir ainsi que Mme le Docteur Mulon vient de vous le dire, environ 36.000 chaque année.

Le Conseil national des femmes vient de présenter un vœu pour une meilleure surveillance des enfants mis en nourrice. A la suite de ce vœu, une circulaire a été envoyée à tous les maires de France, les enjoignant de déclarer si la loi Roussel est appliquée dans leurs communes.)

L'ASSISTANCE PENDANT LA GUERRE

Nous venons, Mesdames, de faire des constatations pénibles et de vous rendre compte que le rôle des femmes avant la guerre était dans l'assistance publique plus qu'insuffisant.

Hâtons-nous de répéter qu'il ne s'agit pas dans ce que nous venons de voir, de la bienfaisance en général. Dans le domaine des œuvres privées, l'action philanthropique des femmes a été très importante. Il est d'autant plus regrettable que les efforts de la femme française pour remédier aux fléaux de l'indigence, n'aient pas été réunis et utilisés par les pouvoirs publics.

Pour la première fois, quelques années avant la guerre, une tentative avait été faite, dans quelques mairies de Paris pour créer des Unions d'œuvres; c'est-à-dire une centralisation des œuvres privées de manière à les classer, à étendre leur influence, à éviter les abus et les doubles emplois, par une entente de toutes ces œuvres entre elles.

Mais rien de vraiment efficace n'avait pu encore être réalisé.

Ce fut sous la menace de l'invasion allemande, au milieu de l'exode de réfugiés affolés, parmi les plus grandes difficultés de transport et de ravitaillement, que, dans les services publics de secours de guerre qu'il fallut organiser, les femmes prirent une place très importante.

Pour mieux suivre leur action, si vous le voulez bien, nous en choisirons l'exemple dans une des mairies. Bien qu'il soit de mauvais goût de vanter sa propre maison, vous m'excuserez de choisir la mairie à laquelle j'appartiens.

Dès les premiers jours de la mobilisation, le maire du 16e arrondissement de Paris, le Docteur Bouillet, qui avait une longue expérience de l'assistance, fit appel aux directeurs et aux *directrices* de tous les établissements charitables de son arrondissement.

Marthe Patlez.

(*à suivre.*)

HENRI ESDERS
A SAINT-JOSEPH • A LA GRANDE FABRIQUE
115-119, RUE MONTMARTRE
50, RUE DE TURBIGO
A LA TOUR SAINT-JACQUES • AU PONT-NEUF
88, RUE DE RIVOLI
4-6, RUE DU PONT-NEUF
et MAISON 19 Boulv St DENIS, PARIS
Nos Magasins seront ouverts le Dimanche 13 Avril, jour des Rameaux.
Complets confectionnés
85F à 175F
VÊTEMENTS SUR MESURE ET TOUT
CE QUI CONCERNE L'HABILLEMENT
POUR HOMMES, JEUNES GENS, ENFANTS